



TABLE RONDE : LA MIXITE DES USAGES A L'ECHELLE LOCALE

Martin Seidl

► **To cite this version:**

Martin Seidl. TABLE RONDE : LA MIXITE DES USAGES A L'ECHELLE LOCALE. JSE-2004-TR1. 2012. <hal-00681556>

HAL Id: hal-00681556

<https://hal-enpc.archives-ouvertes.fr/hal-00681556>

Submitted on 21 Mar 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TABLE RONDE : LA MIXITE DES USAGES A L'ECHELLE LOCALE

Martin SEIDL, LEESU, UMR-MA 102, Université Paris-Est et AgroParisTech
Ecole des Ponts ParisTech, 6 et 8 avenue Blaise Pascal, Cité Descartes, 77455
Marne la Vallée Cedex 2.

Courriel : martin.seidl@leesu.enpc.fr

Participants

Table ronde introduite par Martin Seidl (H₂O et Ecole des ponts ParisTech) avec la participation de:

David Bouhéret, Conseil général du Val de Marne (DSEA)

Courriel : ded.dsea@cg94.fr

Jean-Pierre Tabuchi, Agence de l'Eau Seine-Normandie, (Direction des collectivités locales)

Courriel : tabuchi.jean_pierre@aesn.fr

Michel Gousailles, SIAPP, Directeur de la recherche et du développement

Courriel : michel.gousailles@siaap.fr

José-Frédéric Deroubaix, Cereve (ENPC-ENGREF-UPVM)

Courriel : deroubaix@cereve.enpc.fr

Jean-Pierre Tabuchi, Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), Direction des Collectivités Locales (DCL)

Courriel : tabuchi.jean_pierre@aesn.fr

Roberto Epple, European River Network

Courriel : roberto.epple@rivernet.org

Claire Beyeler, Syndicat Marne Vive, Ville de Saint Maur-des-Fossés

Courriel : marnvive@club-internet.fr

1. Introduction - Martin Seidl

En évoquant la mixité des usages, on distingue généralement des usages industriels, agricoles et domestiques. Ce qui présente l'inconvénient d'occulter les fonctions. Quelles sont les fonctions -naturelles, sociales ou économiques- des écosystèmes aquatiques dans un environnement urbanisé? Les fonctions naturelles comprennent par exemple la régulation du débit ou des polluants, les zones humides contribuant à la régulation des flux d'azote. Il peut aussi s'agir de la stabilisation d'un microclimat ou d'un patrimoine écologique. Les fonctions sociales renvoient à la détente et au sport : pêche de loisirs, activités éducatives, etc. Enfin, les fonctions économiques désignent principalement l'eau potable, l'agriculture, le tourisme, l'énergie et les transports.

A qui appartiennent ces écosystèmes ? Sont-ils des espaces publics ? Qui peut les utiliser et dans quelles conditions ? Dans la directive cadre européenne, l'eau est considérée comme un patrimoine commun. Comment défendre ce dernier dès lors qu'il fait l'objet d'usages contradictoires ? La pêche en mer du Nord illustre cette situation : chacun est soumis à un quota de pêche mais le dépasse, ce qui nécessite finalement d'interdire la capture de certaines espèces afin de reconstituer les populations de poissons. De plus, la gestion des usages de l'eau n'est pas toujours quantifiable, ce qui la rend complexe. Comment gérer les espaces aquatiques urbains dans le but de se les réapproprier ?

2. L'assainissement : conceptions d'hier et d'aujourd'hui

Michel Gousailles : L'assainissement parisien, au sens à la fois de l'épuration et du rejet des eaux usées, s'est bâti historiquement sur un principe : puiser en amont la ressource en eau et rejeter en aval les eaux usées, avec des conséquences parfois dramatiques pour le milieu récepteur. En outre, il est vite apparu que l'amont des uns était l'aval des autres ! Pire encore, une usine d'épuration a été construite à Valenton et rejette ses eaux en amont de la prise d'eau d'Ivry-sur-Seine qui vise à produire de l'eau potable... Aujourd'hui la pertinence de ce dispositif est remise en cause. Eliminer seulement le carbone, l'azote ou le phosphore ne suffit plus, car il existe aussi une contamination bactériologique ou la présence de produits médicamenteux ayant résisté aux traitements. Il est donc envisagé de déplacer le prélèvement de l'usine d'eau potable en amont de la station d'eaux usées.

David Bouhéret : Dans le Val-de-Marne, la compétence en matière d'assainissement est partagée entre les communes, les groupements ou syndicats de communes, le département et un groupement de départements (le SIAAP). L'élaboration d'une politique départementale d'assainissement doit tenir compte de cette situation ainsi que du nombre élevé de rejets et de la vulnérabilité du milieu. L'objectif est de produire avec les services de l'Etat, un texte qui ne soit pas en décalage par rapport à la réalité, d'autant que les enjeux budgétaires sont importants. Le pré-programme inscrivait 500 millions d'euros de travaux sur le réseau départemental ...pour des résultats non quantifiables ! Vu la dépendance entre l'amont et l'aval, même si le réseau départemental fonctionnait parfaitement, il serait impossible de garantir un impact direct sur la qualité du milieu. D'où la décision de déterminer des objectifs communs aux différents partenaires. Au lieu d'une approche patrimoniale, le schéma directeur départemental d'assainissement repose sur des engagements de résultats et sur une approche intégrée replaçant l'assainissement dans sa finalité : la qualité et la préservation des milieux, le développement économique, les conditions de vie... Tous les acteurs intéressés – dont les objectifs peuvent être divergents – doivent être réunis pour établir un état des lieux partagé, arbitrer entre différentes attentes que l'on retrouve dans diverses enquêtes qualitatives et déterminer les priorités. Il s'agit de procéder à une construction collective plutôt qu'à une consultation formelle du public et à un simple recueil d'avis. Enfin un observatoire sera mis en place pour assurer un suivi continu des résultats.

José-Frédéric Deroubaix : On peut distinguer deux types de pratiques de concertation : la concertation interne entre les opérateurs publics et privés qui participent à la gestion de l'assainissement et la participation du public au processus de décision. Selon quelles procédures s'opèrent la concertation et la participation du public ? Quelles sont les spécificités de l'assainissement ?

Par exemple, la gestion des eaux pluviales souffre d'un vide juridique. Les nouveaux dispositifs techniques limitant les rejets de ces eaux dans le réseau d'assainissement échappent souvent aux règles habituelles en matière d'aménagement. Certains ouvrages font

l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et d'enquête publique, à la fin du processus de décision : dans ce cas, le public n'est pas vraiment consulté. Mais surtout, ces solutions peu visibles et qui n'impliquent pas de travaux importants, ne suscitent aucun intérêt de la part du public. En plus leurs objectifs réels sont souvent masqués comme s'il fallait bien se garder d'avouer au public que les bassins de rétention à ciel ouvert servent à la dépollution ! Pour produire néanmoins ces actions de contrôle à la source, les opérateurs recourent à la démocratie participative... avec des pratiques très hétérogènes : appel à des paysagistes pour éviter les mésusages des bassins d'eaux pluviales à ciel ouvert, sondages d'opinion pour justifier la fonction de dépollution, aménagement des ouvrages enterrés pour les rendre visitables et favoriser leur appropriation publique. En fait, il s'agit surtout d'information, le riverain étant finalement le grand absent de ces politiques de contrôle à la source.

Les projets d'aménagement ou de réhabilitation d'espaces urbains marginalisés font généralement preuve d'une participation nettement plus poussée, les riverains étant associés dès le départ à la définition des finalités qu'il convient d'attribuer à ces territoires. De même, la définition des politiques de gestion de l'eau et de l'assainissement devrait trouver sa place dans diverses instances : les commissions locales de l'eau, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, mais aussi les conseils de quartiers.

Jean-Pierre Tabuchi : L'Agence de l'eau est également confrontée à ce sujet. Au cours de réunions de concertation sur le schéma d'assainissement de la Seine Saint-Denis, le public avait des difficultés à cerner des sujets très pointus, d'où une moindre participation. A l'inverse, le public est davantage enclin à se prononcer sur certains sujets plus emblématiques. Par exemple, faut-il reconquérir une qualité de baignade dans la Marne ou dans d'autres rivières ?

3. A la redécouverte des rivières

Roberto Epple : Le réseau fleuves d'Europe (RFE) a développé une méthode associant la population à une vision d'avenir -que souhaitons-nous faire de la rivière ?- plutôt qu'à des aspects techniques précis. RFE a mené une consultation à grande échelle de la population sur le bassin de l'Elbe. Ce fleuve prend sa source en république tchèque pour finir son cours à Hambourg. En 1988, il s'agissait du fleuve le plus pollué d'Europe. La communauté internationale, ainsi que l'Allemagne et la république tchèque, ont consenti un effort considérable et l'Elbe est aujourd'hui bien plus propre que la Seine ! Dans ces deux pays, 45 000 personnes ont participé à la consultation. Les gens se sont notamment prononcés pour un partage du fleuve qui constituait dans le passé une frontière -dangereuse à franchir- entre deux systèmes politiques. La préoccupation majeure de la population portait non pas sur la réintroduction d'animaux comme les castors ou la création de surfaces d'inondation, mais sur l'accessibilité du fleuve. Ensuite RFE a organisé une première journée de baignade dans l'Elbe, pour restaurer le contact entre les citoyens et leur fleuve, afin de se le réapproprier. Les usagers des voies navigables ont exprimé des oppositions, ce fleuve constituant un accès à la mer pour la république tchèque. La police s'est également inquiétée de la sécurité de l'opération. Bref, une multitude d'organismes se sont déclarés responsables du fleuve et il a été très difficile d'établir une concertation entre eux ! Des tests ont prouvé que 90 % des points de mesures étaient supérieurs aux normes de baignade européennes. Devant ces résultats très encourageants, certaines communes ont finalement accepté d'organiser des baignades. Cette grande fête de la rivière, retransmise par les télévisions, a rencontré un succès important, suscitant un nouvel intérêt des populations pour le fleuve. Cette action s'accompagnait d'un programme d'expositions et d'une campagne d'information. L'opération

est renouvelée chaque année, à l'initiative des communes. Et les Lander allemands n'ont plus de difficulté à voter des crédits pour des stations d'épuration...

L'Europe compte trois fleuves que les citoyens sont incités à se réapproprier. En Suisse, cette tradition perdure de longue date, notamment dans l'Aar à Zurich ou à Berne. Dans les environs de Karlsruhe en Allemagne, il est également question d'organiser une opération de baignade. Munich a instauré une grande politique de dépollution et d'accès à l'Isar – un affluent du Danube –, qui remporte un franc succès. Enfin, sur l'Elbe, Hambourg vient de rouvrir sa première installation de baignade, qui était fermée depuis 1940. Le 17 juillet 2005 sera organisé « le grand saut », la première journée de la baignade en Europe. Qui a déjà nagé dans un fleuve ? (*Quelques mains se lèvent dans la salle*) Qui a appris à nager dans un fleuve ? (*Une seule main se lève, celle de Roberto Epple !*) Il faut se jeter à l'eau !

Jean-Pierre Tabuchi : Paris est candidate pour les Jeux Olympiques de 2012. Le CIO l'a interrogé sur la possibilité d'organiser l'arrivée du Triathlon au pied de la Tour Eiffel... Les experts de l'Agence de l'eau demeurent circonspects, dans la crainte qu'un orage éclate la veille de l'événement et que les normes de baignade ne soient pas respectées. Par ailleurs, la Marne s'est fixé un objectif de reconquête de la qualité de l'eau de baignade.

Claire Beyeler : Le constat était identique pour la Marne : les habitants s'étaient écartés de la rivière qui était méconnue. L'une des premières actions de Marne Vive a consisté à faire redécouvrir la rivière, en les incitant à s'en approcher et en leur apportant des informations sur sa vie et son assainissement. Il s'agit d'un travail régulier de pédagogie. La baignade constitue une perspective mobilisatrice à long terme dans laquelle s'inscrit le schéma directeur du Syndicat Marne Vive qui entend tout d'abord récupérer un espace sur les berges, pour y organiser une baignade aménagée dans une eau traitée à 80 %, témoignant de l'amélioration de la qualité de l'eau au fil du temps. Même si toutes les conditions de qualité ne sont pas réunies, il est important de se baigner dans la Marne dès maintenant, afin que l'objectif visé soit concret.

4. Discussion avec la salle

Intervention de la salle, Caroline Busset, étudiante : La baignade dans la Seine semble relever surtout de l'opération de communication. Par ailleurs, la baignade correspond-elle au bon état écologique ? N'est-ce pas contradictoire par exemple avec la réintroduction des ragondins dans le fleuve ? Plusieurs orateurs préconisent d'associer le public à la formulation de grands objectifs plutôt qu'aux choix techniques. Néanmoins, si le public sera toujours heureux de pouvoir se baigner dans un fleuve, il doit être conscient du coût qui dépend en partie des techniques retenues.

José-Frédéric Deroubaix : La formulation d'objectifs généraux et consensuels constitue une étape dans le processus de participation des habitants, dans une logique d'apprentissage social. Cette démarche peut être poursuivie par des débats plus pointus sur les choix techniques. Néanmoins, il serait erroné de se limiter au domaine de l'eau, sans aborder la question de l'appropriation des espaces publics. Le choix des techniques est fondamental en la matière, puisqu'il est consommateur d'espace urbain. Sinon la consultation relève davantage du marketing que de la démocratie participative.

Roberto Epple : La population participera plus activement à une opération dont elle aura compris l'intérêt.

Intervention de la salle, Tamara Garcia, Université libre de Bruxelles : Dans le cas d'un fleuve très pollué qui traverse la Havane, à Cuba, biologistes et sociologues ont mené un

effort soutenu de vulgarisation, en incitant notamment les écoliers à effectuer des tests de qualité d'eau. Cela a véritablement sensibilisé la population.

Claire Beyeler : L'information est une démarche préalable indispensable. Pour être en mesure de se positionner sur des choix techniques, les habitants doivent comprendre que la rivière est vivante.

Intervention de la salle : Les conférences de citoyens ne pourraient-elles pas favoriser la démocratie participative en matière de gestion de l'eau ?

Jean-Pierre Tabuchi : Malheureusement, ces conférences sont peu fréquentées, hormis par des associations déjà très impliquées et par des fonctionnaires. Elles abordent en outre des sujets très pointus.

Michel Gousailles : Quelle est la façon la plus efficace d'intéresser la population à un projet ? A titre d'exemple, seuls des analystes de l'eau et des plombiers assistaient à des réunions de la ville de Paris sur la teneur en plomb de l'eau !

Roberto Epple : Nous constatons également que seules les personnes les plus motivées se rendent à nos réunions d'information. Il est nécessaire de susciter un engouement plus large. Le public juge souvent la qualité d'une rivière à sa couleur, bien que ce n'en soit pas un signe fiable. Pour susciter un attrait envers les rivières, il faut mener des actions d'éducation sur l'aspect que peut prendre une rivière après quelque 300 kilomètres de cours.

David Bouhéret : La puissance publique ne doit-elle pas adapter son discours à la population, plutôt que de demander à cette dernière de s'adapter ? L'expérience du schéma directeur a prouvé qu'il était certes difficile de mobiliser les habitants, mais aussi que les intervenants du secteur éprouvaient des difficultés à élaborer des réponses collectives. Peut-être faut-il davantage se rapprocher du public, plutôt que de le convier à des réunions. Initialement trois enjeux structuraient le schéma directeur: la qualité du milieu, le service à l'utilisateur et la maîtrise du système d'assainissement. A l'issue d'une enquête d'opinion, l'accent principal a été mis sur l'accès à l'eau, en réponse aux préoccupations des riverains.